

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 4 février 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le quatre février deux mil vingt, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Christine Soulier, Jean-Claude Desbat, Laurence Renoux, Jean-Paul de Vermont, Raymond Philibert, Christian Coste, Myriam Perrin, Marie-Claire Berrerd, Geneviève Foley, Mirabelle Rousset-Charensol, Edouard Mion.

Excusés : Céline Champier, Jean-Christophe Descotes,

Christine SOULIER a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 29 janvier 2020

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Personnel communal

1. Contrat d'assurance groupe

Le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon ;
- que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2021 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune,

Le conseil municipal invité à se prononcer,

Oùï l'exposé de Monsieur Le Maire et sur sa proposition, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

DECIDE

Article unique : La commune demande au Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de *la* garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux **affiliés à la CNRACL, selon les modalités suivantes** :

Tous les risques : *décès, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.*

Divers

1. Motion de soutien

Les organisations professionnelles viticoles engagent une action pour alerter les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par la filière viticole française depuis que la plupart des importations de vins aux Etats-Unis sont soumises à une sur taxation de 25% et sur la menace des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100 % de leur valeur. Pour soutenir son action, les organisations professionnelles viticoles, relayées par l'ANEV, demandent aux conseils municipaux de signer une motion de soutien. Après lecture de la motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin, le conseil municipal décide d'adopter la motion.

2. Elections municipales

Elles auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Les tours de rôle des membres du conseil municipal pour la tenue du bureau de vote ont été établis.

FINANCES

1. Vote

a. Compte Administratif 2019 : Approbation et vote

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 qui donne les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	864 677.49	864 677.49	1 139 726.32	1 139 726.32
Réalisé	563 941.71	762 249.30	499 877.59 €	718 320.47 €
Résultat 2019	198 307.59 €		218 442.88 €	
Résultat 2018	162 632.07 €		244 235.35 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2019	360 939.66 €		462 678.23 €	
Résultat final 2019	823 617.89 €			

Le Maire devant se retirer pendant le vote, Monsieur Raymond Philibert, doyen, fait approuver le compte administratif 2019.

a. Compte de gestion 2019. Approbation et vote

Les résultats étant en concordance avec le Compte Administratif 2019, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

2. Engagement des dépenses d'investissement

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1(modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)) du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2019 : 1 082 428.72 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 4 039 € (< 25% x 1 082 428.72 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Taxe d'aménagement pour le permis de construire relatif au commerce et au logement : 4 039 € (art. 10226)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité des membres présents, les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

3. Devis cadre panneau entrée et socles jardinières

La métallerie Jérôme Rousset a établi le devis suivant :

- cadre panneau bienvenue en acier galvanisé : 1 025 €HT
- 6 socles en acier galvanisé pour les jardinières : 1 940 € HT

Soit un total de 3 558 € TTC.

Le devis est à réajuster avec 6 socles pour les jardinières rectangulaires et 4 socles pour les jardinières rondes.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

1. Maisons d'Assistants Maternelles

La réunion de démarrage de chantier a eu lieu le mardi 28 janvier à 8h. La prochaine réunion est prévue le mardi 11 février à 8h30. L'entreprise de maçonnerie commencera les travaux.

2. RAMI

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la commune met à disposition de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) la salle située au 1^{er} étage

de la mairie pour l'organisation de temps de regroupement d'assistants maternels dans le cadre d'un RAMI (Relai d'Assistants Maternels Itinérant) les vendredis matins de 7h45 à 12h30.

Mr le Maire donne lecture de la convention proposée par la CAVBS qui stipule les modalités d'utilisation de ces locaux.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE**, la convention proposée
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

3. Bâtiments communaux

Jean-Paul de Vermont informe qu'une partie des volets de la résidence Ponoisse ont été changés. Suite aux vents violents, des plaques du toit du restaurant scolaire et de l'école maternelle se sont envolées. Les lieux ont été sécurisés avec la pose de moellon en attendant les travaux qui doivent être réalisés dans le cadre de l'assurance dommage-ouvrages.

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

1. Mise en séparatif

Les travaux de mise en séparatif débute le 10 février au niveau de la Rue des Peupliers. Ils commenceront au mois de mars au niveau du Bourg. Les travaux du virage de l'église jusqu'à l'Echanson auront lieu pendant les vacances d'avril.

2. Chemin à talon

Jean-Charles Perrin fait part d'une demande d'un administré concernant le déclassement et l'aliénation d'un chemin à talon se situant entre deux parcelles qu'il projette d'acheter. Après échanges avec celui-ci et le prix qui pourrait être pratiqué, il annule sa demande. Le chemin étant public, il pourra l'utiliser pour accéder à sa parcelle.

Urbanisme

1. Permis de construire

PC0692572000001 - Le Sotison – AL 224- 225 – Construction d'une maison bioclimatique contemporaine – BUINOUD Laurent

Le conseil municipal émet un avis favorable.

*PC0692572000002 - Les Balmes – AI 214p – DULAC Cédric & Sandra
-Construction d'une maison individuelle et d'un cuvage*

Le conseil municipal émet un avis favorable.

*PC0692572000003 - Les Coteaux du Mathy – AI19 - Construction d'une maison individuelle –
NOUVIAN Pierre*

Le conseil municipal demande des précisions sur la façade Nord sur laquelle semble apparaître une ouverture sans menuiserie.

2. Déclarations préalables

DP0692572000001 – Le Bourg –AB 302 - Détachement de deux lots à bâtir – Consorts BERERD

Le conseil municipal émet un avis favorable.

*DP0692572000002 – 230 chemin de Gunthey - Pose de panneaux photovoltaïques –
LACONDEMINE Stéphane*

Le conseil municipal émet un avis favorable.

DP0692572000003 – 370 rue de la Maison jaune – AM 289 - Création d'un portail coulissant – SZTACH Anthony

Le conseil municipal refuse cette demande car elle ne respecte pas le retrait de 4,5 mètres par rapport à la voie publique.

*DP0692572000004 – 227 rue Barthélemy Piechut – AB 207 – BERRERD Julien
Création d'un accès et modifications de façades*

Le conseil municipal émet un avis favorable.

3. Certificat d'urbanisme

CU0692572000002 – Croix Saunier – AL 448

CU0692572000003 – 32 rue du Chardon – AE 21

CU0692572000004 – 191 rue Claude Braille – AB 94

CU0692572000005 – Le Chavel – AC 257

CU0692572000006 – Le Chavel – AC 254

Le conseil municipal émet un avis favorable.

VI. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. Syndicat mixte du Beaujolais

Jean-Charles PERRIN présente le compte-rendu du comité du 17 décembre.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Charles Perrin donne lecture du courrier d'un administré faisant des suggestions pour la nomination des rues en rapport avec le roman de Clochemerle ainsi que pour l'inscription des noms des personnages dans le village. Nous venons de procéder à la nomination des rues et ne pouvons donc pas donner une suite favorable à ces demandes. Une réponse sera faite en ce sens.
- Jean-Charles Perrin donne lecture d'une lettre de remerciement de la part de l'équipe enseignante.
- Jean-Charles Perrin propose au conseil municipal d'adhérer à l'Office du Tourisme au vu de la vocation touristique de notre village. La cotisation s'élève à 80 € par an. Le conseil valide cette proposition.
- L'inspection académique nous informe que les stages de réussite s'adressant aux élèves de CM1-CM2 présentant des difficultés en français et mathématiques se dérouleront pendant les vacances de printemps sur deux périodes : du 20 au 24 avril 2020 et du 27 au 30 avril 2020.
- Le plan des rues et le jour de l'agglomération sont prêts à la distribution.
- Christine Soulier informe que des commandes ont été passées auprès de producteurs locaux pour le restaurant scolaire.
- Commission voirie : samedi 8 février à 10h
- Commission environnement : samedi 15 février à 10h.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 23 heures

Le prochain conseil aura lieu le mardi 10 mars 2020 à 20 h